

## LA TÉLÉDIFFUSION DES AUDIENCES PUBLIQUES

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, si vous demandez le consentement unanime, vous constaterez que la Chambre approuve la motion suivante.

Je propose:

Que le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées soit autorisé à télédiffuser ses séances publiques à la Réserve d'Akwesasne le 19 novembre 1991 conformément à l'article 119(1) du Règlement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LOI SUR LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES SALARIALES

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-22, Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des consommateurs, des sociétés et de l'administration gouvernementale, ainsi que de l'amendement de M. Rodriguez.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Questions et observations.

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je vous remercie de votre courtoisie. Je donne aux députés d'en face l'assurance que ma seule question sera brève.

J'aurais simplement une question à poser à mon collègue de Thunder Bay—Nipigon au sujet de la faillite de Route Canada, qu'il a si bien décrite.

Le député pense-t-il que la superpriorité que les députés de son parti préconisent aurait aidé les employés de Route Canada? Ne convient-il pas que les dispositions de protection des salaires prévues au projet de loi C-22 auraient été beaucoup plus efficaces pour garantir le versement des salaires aux employés?

## Initiatives ministérielles

**M. Comuzzi:** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Oui, dans sa forme actuelle, la loi aiderait les anciens employés de Route Canada, mais seulement un petit peu.

Nous découvrons que les anciens employés du CN qui ont été mutés à Route Canada Inc., sans avoir le droit de dire s'ils voulaient ou non l'être, avaient obtenu l'assurance que les droits qu'ils avaient négociés avec le CN seraient transférés à leur nouvel employeur. Cependant, ils n'ont pas été dédommagés pour la perte de ces droits, indemnité de départ d'une semaine de paie pour chaque année de travail, paie de vacances, prestations de pension et autres, quand leur nouvel employeur a fait faillite. Il ne restait plus de biens à Route Canada Inc. pour leur payer ce qui leur était dû.

Une superpriorité les aurait aidés un peu.

**Une voix:** Oui, cela les aurait aidés.

**M. Comuzzi:** Or, la plupart de ces employés de Route Canada, ces ex-employés du CN, auraient dû recevoir 25 000, 35 000 ou 40 000 dollars en raison de leurs longs états de service au CN. Telles sont les sommes qui leur sont dues selon le Code du travail de Travail Canada et la convention collective qu'ils ont négociée. Ils ont droit à ces sommes, mais le CN leur a interdit de les recouvrer quand elle a vendu à Route Canada.

Voilà l'injustice que ce projet de loi permettra, j'espère, de corriger.

• (1830)

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, je me réjouis de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-22. Tout d'abord, je tiens à féliciter le député de Dartmouth, qui a été le principal porte-parole de notre parti et qui, comme vous vous en souviendrez sans doute, monsieur le Président, compte tenu des observations qu'il a présentées hier, a fait preuve d'une connaissance approfondie du sujet, connaissance qu'il a évidemment acquise en étudiant très attentivement ce projet de loi.

Le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis a été l'objet d'une démarche inusitée, j'en conviens, avec toute cette affaire de l'étude préalable. C'est nouveau. Je crois que cela a été très bénéfique et je recommande au gouvernement d'y recourir à l'avenir pour d'autres projets de loi. Remarquez, j'espère que le gouvernement prêtera davantage l'oreille, la prochaine fois, aux conseils des députés. En fait, j'espère encore qu'il le fera sur les